SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

<u>Présents</u>: Didier ROUX – André TREMEAUD –Serge BERTILLOT – Valérie PILLOUX - Patrice MAILY – Valérie LACROIX–Vincent FENEON –Hubert FENEON – Paul SAGE– Marie-Pascale ALLOIN - Anne-Marie LAVEDER

Procurations: Jean-Marie JOBARD à Didier ROUX -

Absents: Jean-Marc DURY - Laurent LACROUTE - Vincent AUPECLE

Secrétaire de séance : Valérie LACROIX

Date de convocation : 17 mai 2013

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2013, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Le conseil autorise le maire à ajouter une délibération concernant la gouvernance des communautés de communes fusionnées durant la période transitoire du 01/01/2014 aux élections municipales.

<u>Délibérations</u>:

<u>1/ Participation financière des familles au transport scolaire communal</u>: Le Conseil Municipal fixe le tarif pour la prochaine rentrée scolaire 2013-2014 à 45 euros par famille pour l'année. 12 voix pour.

Le ramassage sera effectué dans les mêmes conditions.

- **2/ Régularisation charges chauffage d'un locataire :** Une chaudière électrique a été installée dans l'appartement d'un locataire. Le conseil autorise le remboursement de 150 euros au titre d'un trop perçu de charges pour le 1^{er} trimestre 2013. 12 voix pour.
- 3/ Régularisation frais compteur électrique: Suite à l'installation de la chaudière électrique chez un locataire, Edf doit intervenir pour que le compteur soit plus puissant et permettre des tarifs adaptés. Le Conseil Municipal décide le remboursement au locataire des frais d'intervention sur le compteur, sur présentation de la facture originale.

 12 voix pour.
- <u>4/ Statuts communautaires suite à fusion :</u> Le Conseil Municipal donne son accord :

a/ sur le nom proposé par le Conseil Communautaire : Communauté de Communes du Charolais.

b/ sur l'adresse de son siège social : 17, Rue des Provins – 71120 Charolles

c/ sur les statuts après que le maire en ait détaillé les compétences obligatoires ; optionnelles et facultatives.

12 voix pour.

<u>4/ Gouvernance durant la période transitoire du 1^{er} janvier 2014 aux élections municipales (mars .2014) :</u>

La loi prévoit que le président de la Communauté de Communes la plus importante avant la fusion assure cette transition. Le Conseil Municipal accepte la proposition de la nouvelle communauté de maintenir durant cette courte période les membres actuels en nombre et en poste.

12 voix pour.

Divers:

<u>1/ Pique-nique communal au « Pont de Pierre »</u>: il aura lieu le dimanche 7 juillet 2013à midi. En cas de pluie, le préau de l'école servira d'abris.

2/ Garage entrée du bourg: L'acte d'achat a été signé le 17 mai 2013 chez Maître Bel.

3/ Point sur les locations : l'état mensuel des locations est présenté au conseil municipal.

4/ Point sur la visite de l'Ingénieur Conseil de la Région : M. Robert est venu, à la demande de la commune, visiter le bâtiment de l'évêché. Diverses aides pourraient être perçues pour la réhabilitation de ce bâtiment. La commune pourrait bénéficier entre autres de l'opération Eco-Villages. Une étude préalable est obligatoire pour définir et chiffrer les travaux d'une part, et pour prétendre aux aides de la Région si la commune décide de réaliser le projet. Cette étude préalable peut être financée en partie par la Région (80 % à hauteur de 13500 euros).

Une autre opération de la Région, appelée Villages Avenir, pourrait également financer en partie la réhabilitation de logements.

La région peut également apporter une participation pour l'achat du bâtiment.

Après discussion, le conseil donne son accord pour le lancement de l'étude préalable concernant le bâtiment de l'évêché et la traversée du bourg. 9 voix pour ; 2 voix contre.

<u>5/ PDIPR</u>: Rendez-vous avec M. Gaugey du département le vendredi 31 mai à 14h, afin d'achever la validation du balisage des chemins de randonnée.

<u>6/ Buste de Charles Demôle</u>: Une cérémonie officielle de réception du buste installé dans une vitrine de la salle du conseil se fera en mairie le vendredi 28 juin à 11 heures en présence de M. Emile Gerbe et des enfants de l'école primaire de Saint Julien de Civry. Toute la population de St Julien est cordialement invitée à cette cérémonie et au pot qui suivra.

<u>Prochaine réunion de Conseil Municipal :</u> Jeudi 27 juin à 20 h 30 à la salle de la Mairie